

## Opinion | « Say on Climate » : faisons preuve de réalisme

L'amendement du député Renaissance, Alexandre Holroyd, a bien failli ne pas être adopté le week-end dernier dans le cadre de la loi Industrie verte tant les oppositions étaient fortes. La France a pourtant un retard important à rattraper sur ces questions de gouvernance et de transition climatique, estime Emeric Lepoutre.

Alors que le président de la République plaçait l'industrie verte parmi ses quatre chantiers prioritaires durant son allocution du vendredi 21 juillet, - certains partis d'opposition (ainsi que le rapporteur) ont essayé, dans la nuit de vendredi à samedi, de bloquer un amendement déposé dans le cadre de la loi Industrie verte par le député du groupe Renaissance, Alexandre Holroyd, visant à instaurer un dispositif de type « Say on Climate ». L'amendement proposait un vote des actionnaires sur la stratégie climat des entreprises cotées. Une déclinaison environnementale du « Say on Pay », qui concerne la rémunération des dirigeants (mis en place depuis sept ans).

Le député Renaissance, Alexandre Holroyd, souhaitait courageusement inscrire cette disposition dans le marbre de la loi, sans pour autant qu'elle revête un caractère contraignant : « Les entreprises pourront piloter leur stratégie de décarbonation et de transformation tout en répondant aux besoins d'information des investisseurs. » Du bon sens pour la nature. Mais c'était sans compter sur une alliance contre nature entre l'Association française des entreprises privées (Afep), LR, le RN, le PS et LFI.

### L'exemple néerlandais

Le directeur général de l'Afep refusait en effet le vote des actionnaires, estimant de façon lapidaire « qu'il n'existe aucun consensus, de la part des émetteurs, ni de la part des investisseurs, sur l'intérêt d'un 'Say on Climate', y compris consultatif ». Mais pourquoi les émetteurs français seraient-ils moins communicants que les émetteurs anglo-saxons ? Pourquoi les investisseurs français seraient-ils moins informés que les investisseurs anglo-saxons ? Depuis quand le climat a-t-il des frontières ? On a connu l'Afep plus inspirée.

Les entreprises du SBF 120 sont divisées sur ce dispositif. Sur la douzaine de sociétés qui ont eu le courage de soumettre leur plan climat 2022-2023 au vote des actionnaires, l'on retrouve pourtant tous les secteurs d'activité : Amundi, Carrefour, Covivio, EDF, Elis, Engie, Getlink, Icade, Klépierre, Mercialis, Nexity, Vallourec - et

même TotalEnergies . Quitte pour certaines à voir les Proxys voter contre leurs résolutions, elles ont au moins eu le courage d'exposer leur plan climat et de s'exposer.

A l'étranger, le pionnier en la matière fut le néerlandais Philips, il y a dix ans. Suivi par des groupes américains et britanniques. Mais en France, quelques entreprises considèrent que cette stratégie est du seul ressort du conseil d'administration et non des actionnaires. Comme si les actionnaires n'étaient pas intéressés par la stratégie en matière de développement durable ? Alors qu'ils applaudissent la création de Comités ESG-RSE depuis dix ans...

Adopté en première lecture

L' Autorité des marchés financiers (AMF) s'était elle aussi prononcée en faveur des résolutions consultatives des actionnaires sur le climat . Et son alter ego américain (la SEC) est allé encore plus loin, recommandant de ne pas tenir compte des votes contre ces résolutions. C'est dire le retard que nous avons en France.

Mais l'environnement politique a bien failli l'emporter sur la politique de l'environnement : LR a déclaré « un texte de communication bien pensé, mais pas totalement satisfaisant ». LFI, à défaut de porter la cravate, a préféré tailler un costume au gouvernement. De même, certains socialistes et écologistes se sont assis sur leurs principes historiques en s'abstenant. Seuls les députés Renaissance et quelques députés LR-socialistes-verts ont eu le courage de voter pour. Les autres ont préféré détourner la tête alors que la planète brûle. Et nos enfants avec.

L'amendement a certes été adopté en première lecture, mais espérons que la nouvelle présidente de l'Afep, Patricia Barbizet , reverra la copie de ses prédécesseurs à la rentrée, lorsque ce texte repassera en lecture définitive au Parlement. Et que le cynisme de certains partis politiques laissera place au réalisme. Entreprises, transparence et environnement ne sont en effet pas incompatibles.

**Emeric Lepoutre**, *conseil en gouvernance*

Publié le 24 juil. 2023